

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 010-5658/19/BM

■ Demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le suivi et l'animation des plans de massifs du Sud-Régagnas et de Ouest-Sainte-Baume du Territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile.

MET 19/10112/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le suivi et l'animation des massifs situés au sein du Territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile sont nécessaires.

Pour mener à bien cette mission, un prestataire est désigné dans le cadre d'une procédure de marché public pour la réalisation du suivi et de l'animation technique des plans de massifs du Sud-Régagnas et d'Ouest-Sainte-Baume.

Les missions de ce prestataire consistent à apporter son concours à l'ensemble des actions conduites sur les massifs concernés, principalement sur les aspects suivants :

- Défense de la Forêt contre l'Incendie
- Sylvopastoralisme

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2019

- Localisation et reconquête de friches agricoles

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 20 000 euros HT, soit 22 000 euros TTC pour l'année 2019.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS HT SOLLICITES
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – dispositif PIDAF	50 %	10 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	50 %	10 000 euros
Coût total de l'opération HT	100 %	20 000 euros
Coût total de l'opération TTC		22 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire Financier ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 25 mars 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : suivi et animation technique des plans de massifs du Sud-Régagnas et d'Ouest-Sainte-Baume situées sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'année 2019.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2019

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La recette sera constatée à la section d'investissement du Budget Primitif 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA